

Dernière mise à jour le 14 avril 2023

Le serveur de la déclaration en ligne des revenus est ouvert

Depuis ce jeudi 13 avril, les contribuables peuvent déclarer leurs revenus en ligne. Un dossier de presse rappelle le calendrier des échéances et les principales nouveautés. Le calendrier de déclaration ...

Sommaire

- Le calendrier de déclaration des revenus – rappel
- Disponibilité des avis d'imposition

Depuis ce jeudi 13 avril, les contribuables peuvent déclarer leurs revenus en ligne. Un dossier de presse rappelle le calendrier des échéances et les principales nouveautés.

Le calendrier de déclaration des revenus – rappel

Ce jeudi, Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics, et Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques ont lancé officiellement lors d'un point presse, le service en ligne de la déclaration des revenus 2022.

Pour rappel, le calendrier de déclaration des revenus est le suivant :

Envoi des déclarations papier	Du 3 avril au 27 avril 2023 selon conditions d'acheminement	
Ouverture du service de déclaration en ligne	13 avril 2023	
Date limite déclaration papier	22 mai 2023 à 23h59	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne	Zone 1 : départements n°1 à 19 et les non-résidents	25 mai 2023 à 23h59
	Zone 2 : départements n°20 à 54	1 ^{er} juin 2023 à 23h59
	Zone 3 : départements n°55 à 974/976	8 juin 2023 à 23h59

Des déclarations papier ne sont envoyées qu'aux contribuables ayant déclaré sous cette forme en 2021 ou 2022. Seuls les usagers ne pouvant procéder à une déclaration en ligne sont autorisés à envoyer une déclaration papier. Les autres usages, ceux ayant choisi la déclaration de revenus 100% en ligne recevront ou ont déjà reçu un email les informant de l'ouverture du service de déclaration en ligne.

Disponibilité des avis d'imposition

Selon les situations, les avis d'imposition seront disponibles entre le 26 juillet et le 4 août 2023.

Situation du contribuable	Avis disponible dans l'espace en ligne « Particulier »	Réception de l'avis papier
Il bénéficie d'un remboursement	Entre le 26 juillet et le 4 août 2023	Entre le 24 juillet et le 25 août 2023
Aucun solde d'impôt n'est dû		Entre le 1 ^{er} et le 30 août 2023
Un solde reste à payer	Entre le 28 juillet et le 4 août 2023	Entre le 28 juillet et le 22 août 2023

Les contribuables ayant opté pour ne plus recevoir l'avis d'imposition sous format papier seront avertis par email de la mise à disposition de leur avis dans leur espace « Particulier » sur le site impots.gouv.fr.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/video-lancement-campagne-impot-revenus-2022#>